

Attestation d'expertise médicale

A l'attention du médecin, du spécialiste ou du thérapeute :

Madame,

Monsieur,

Suite au décret sur l'enseignement de promotion sociale inclusif du 30 juin 2016, l'EPFC organise l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Le service d'enseignement inclusif est chargé de traiter, de façon confidentielle, les demandes des étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements leur facilitant l'accès à la formation, le suivi des cours et la passation des examens.

Ces aménagements dits « raisonnables » ont pour but de répondre aux besoins de l'étudiant, et ce dans la mesure des possibilités. C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir compléter la présente attestation d'expertise médicale. Celle-ci nous permettra d'évaluer au mieux les besoins de l'étudiant et les aménagements adéquats dans le cadre de sa formation.

Nous vous remercions d'avance pour votre bonne collaboration.

Cordialement,

Valérie Dewilde

Personne de référence pour l'Enseignement inclusif

inclusif@epfc.eu

02/777.10.68

EPFC – Avenue de l'Astronomie 19 – 1010 Bruxelles

Je soussigné(e) :

Spécialiste en :

Coordonnées complètes (adresse, téléphone, mail) :

⇒ **Atteste** par la présente que l'étudiant(e)

(Prénom et NOM) : _____

Présente le trouble, la maladie, le handicap suivant :

De manière :

- Permanente
- Temporaire
- Evolutive

* Seule la personne de référence aura accès à ces informations

⇒ **Affirme** que la situation « médicale » de l'étudiant (contraintes et effets secondaires de la médication compris) impacte significativement son cursus et entraîne les difficultés suivantes :

Recommandations, aménagements et aides préconisés :

Fait le à

Signature et cachet :